

# PROJET ÉOLIEN DE BRIDORÉ : PARC DES TERRES DE PELE-JOUE



ETUDES

INSTRUCTION

CONSTRUCTION

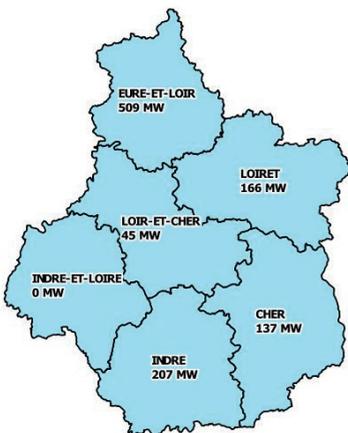
EXPLOITATION

Les sociétés partenaires Soleil du Midi (SDM) et BayWa r.e. étudient depuis mi-2017 la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Bridoré, au bien nommé lieu-dit des «Terres de Pèle-joue». Ce site pourrait accueillir entre 3 et 5 éoliennes d'une puissance comprise entre 2 et 3 MW (mégawatts). Ce parc éolien permettrait la production d'environ 30 millions de kWh d'électricité par an (équivalent de la consommation d'environ 20 000 personnes, soit 40% de la population de la CCLST) tout en générant des retombées économiques pérennes pour le territoire (commune, communauté de communes et département). Informer régulièrement et concerter sont une priorité pour l'équipe du projet. Ce document fait suite aux trois permanences d'information tenues en mairie de Bridoré (29/01, 22/06 et 25/07/2018), ainsi qu'à la visite des éoliennes de St-Genou (Indre) du 23/11/18.

## UN PROJET DE TERRITOIRE

S'impliquer dans l'économie du projet (financement et investissement participatif), améliorer la biodiversité du territoire en associant les agriculteurs, avoir la possibilité de consommer à moindre coût l'électricité produite par le parc éolien, bénéficier de conseils pour améliorer l'efficacité thermique de son logement ... Le projet éolien de Bridoré est un projet réellement innovant qui fera date en Indre-et-Loire. Une première campagne de financement participatif s'est clôturée avec succès cet été. 50 000€ ont été récoltés sur la commune, le département et la région. Une seconde campagne vous sera prochainement proposée.

Puissance éolienne installée par département  
en MW (mégawatt) au 30 sept. 2018

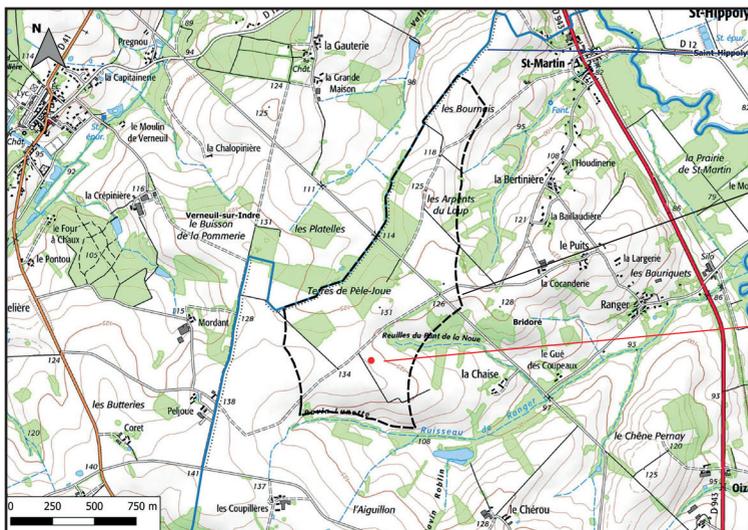


## CONTEXTE ENERGETIQUE - INDRE ET LOIRE

Avec la parution récente de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE, nov. 2018), la France vient de ré-affirmer sa volonté de répondre au défi de la transition énergétique. Elle doit notamment porter la part d'électricité issue des énergies renouvelables à 40% d'ici à 2030 (17% en 2017). L'éolien terrestre joue un rôle primordial dans l'atteinte de cet objectif puisque la puissance installée doit quasiment tripler à l'horizon 2028 pour atteindre 35 GW (14 GW aujourd'hui).

Alors que la région Centre-Val de Loire participe activement à l'atteinte de cet objectif en comptant 1064 MW éoliens installés en juillet 2018, aucune éolienne n'a encore été installée en Indre-et-Loire. Pourtant, le potentiel en vent du département est largement suffisant. Le projet éolien de Bridoré pourrait participer à l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux.

# LE PROJET A L'ETUDE



Limites communales

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet

Emplacement du mât de mesures du vent

Nous disposons aujourd'hui des premiers résultats des études qui ont été réalisées (naturaliste, paysagère, acoustique, du vent). Le choix a été fait de travailler avec des bureaux d'études locaux : VU D'ICI (Angers) réalise l'étude paysagère du projet et THEMA ENVIRONNEMENT (Chambray-les-Tours) étudie les enjeux naturalistes. Nous travaillons en ce moment à la définition du projet le plus adapté possible, en considérant les différents enjeux identifiés (emplacement des éoliennes, taille, puissance, accès, etc.).

Un mât de mesures est en place depuis juin 2018 et nous permet d'étudier très précisément les conditions météorologiques du site (vitesse et direction du vent, pression, hygrométrie, température). Ces données seront décisives dans le choix du modèle des éoliennes.

Deux campagnes de mesures acoustiques ont été réalisées en mai et en novembre 2018. Ceci nous a permis de mesurer l'environnement sonore naturel des habitations les plus proches de la zone d'étude (avec l'accord des riverains). L'implantation du projet sera définie de manière à ce que le bruit des éoliennes ne gêne pas les riverains. La réglementation acoustique autorise une émergence de 3 dB(A) (décibels) la nuit et de 5 dB(A) en journée par rapport au fond sonore mesuré. Le respect de la réglementation acoustique est impératif et sera vérifié une fois le parc éolien construit.

Le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (équivalent de l'ancien permis de construire) sera déposé en préfecture du département à la mi-2019. Il sera ensuite instruit par les services de l'État et soumis à une enquête publique auprès de la population de Bridoré mais aussi des villages voisins, avant décision du préfet.



Mât de mesures - Bridoré

photo SDMD

## VISITE DU PARC EOLIEN DE ST-GENOU - VENDREDI 23/11/18



En plus des enfants de l'école primaire de Bridoré, une trentaine de personnes se sont jointes à la visite du parc éolien de St-Genou (Indre), le vendredi 23 novembre 2018. Ce parc, composé de 6 éoliennes de 140 mètres de hauteur en bout de pale, est un bon exemple de ce qui est envisagé sur Bridoré.

Nous avons été accueillis sur place par M. CHEVRETON, maire de la commune et par deux riverains habitants tous deux à 550 mètres des éoliennes. Ils ont pu nous faire part de leurs retours d'expérience, significatifs puisque les 6 éoliennes de la commune sont en fonctionnement depuis huit ans (mise en service en 2010). Comme en témoigne le maire de la commune, une opposition existait pendant la phase d'études de ce parc éolien, mais s'est dissoute d'elle-même après sa construction. Les riverains du parc éolien ont rapidement pu constater que les éoliennes n'engendraient aucune nuisance.

La première riveraine, une retraitée, faisait alors partie de l'association d'opposants. Elle reconnaît volontiers qu'elle s'est inquiétée à tort et qu'elle s'accommode très bien de ses nouvelles voisines. Seule remarque de sa part : la réception TV (antenne hertzienne) a été brouillée quelques temps, avant que le porteur de projet ne remédie à cela en installant un relais sur le château d'eau. Le second riverain, agent immobilier, est Saint-Genulphien depuis peu puisqu'il a acheté sa maison il y a trois ans. La proximité du parc éolien ne le gêne en rien, c'était même pour lui un atout dans le choix de son futur lieu de vie. Il affirme que la proximité d'éoliennes n'a aucun impact sur le marché de l'immobilier (nombre ou valeur des biens vendus).

## ACCOMPAGNEMENT DU MONDE AGRICOLE

SDMD et BayWa r.e., en partenariat avec la chambre d'agriculture du 37, proposent une démarche totalement nouvelle dans le cadre d'un projet éolien. L'objectif premier du développement des énergies renouvelables étant la production d'une électricité locale respectueuse de l'environnement, nous réfléchissons actuellement avec les agriculteurs volontaires de la zone à la manière dont nous pourrions, ensemble, participer à un regain de biodiversité sur la commune. En tant que travailleurs de la terre, et façonneurs du paysage communal, ils sont de plus en plus conscients d'être les garants de la biodiversité du territoire. Nous voulons dépasser l'obligation réglementaire qui nous impose une neutralité de l'impact du projet sur son environnement en contribuant à faire évoluer les pratiques agricoles (rotations culturales, couverts intercultures, bandes enherbées, etc.) pour que sa réalisation ait un impact positif sur la biodiversité.

Toute l'équipe de développement de SDMD et de BayWa r.e. reste à votre disposition pour tout complément d'information, et vous souhaite une bonne et heureuse année 2019 !

Contact : Adrien HEBRARD - chef de projets - [adrien.hebrard@soleildumidi.fr](mailto:adrien.hebrard@soleildumidi.fr)